

Action de l'inspection

Bilan et perspectives

Commission de suivi de site (CSS) STORENGY et GRTgaz – Beynes

Mathilde FAILLARD

DRIEE / Unité départementale des Yvelines

29 septembre 2020



STORENGY

- STORENGY en quelques mots
- Situation administrative et suivi
- Action de l'inspection des installations classées
- Perspectives 2020-2021

STORENGY en quelques mots

- Site Seveso Seuil Haut (Seveso III) depuis 2015
- Site en constante évolution :
 - 1956 -1973** : Mise en service de Beynes Supérieur en gaz manufacturé puis naturel
 - 1975** Mise en service de Beynes Profond en gaz naturel
 - 1990** Premier renouvellement d'autorisation de stockage (pour 15 ans)
 - 2005** Demande de prolongation de la concession de stockage (pour 25 ans)
 - 2007 DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION**
 - 2009** Obtention de la prolongation de la concession de stockage (pour 25 ans)
 - 2012** Approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
 - Fin 2016** : arrêt de l'ancienne centrale de compression
 - 2018** : mise en service du projet Albatros (extraction du gaz piégé dans la nappe de l'Albien)

Situation administrative et le suivi

- Arrêté d'autorisation du 03/03/2009 réglementant l'exploitation du site
- Classement des installations suite à l'évolution de la nomenclature
 - rubrique 4718 : le stockage de gaz => relève de la législation ICPE
 - rubrique 4722 (méthanol)
 - rubrique 4331 (liquides inflammables)

Risques accidentels

- Révision de l'étude de danger et Arrêté du 14 février 2017 actant l'EDD et renforcement des prescriptions (MMR)
=> Protection mécanique des antennes qui relient B46 et B125 mise en place (mai 2018)

Impact sur l'environnement

- Arrêté n°2016-39176 du 28/07/2016 encadrant les travaux de dépollution de l'Albien « projet Albatros » (puits B02 – travaux de plus de 10 ans) => démarrage réalisé en 2019



Situation administrative et le suivi

Risques accidentels

- **Arrêté du 05/02/2010** : protections thermiques et mécaniques des canalisations aériennes des ateliers de traitement et des plates-formes des puits B125, B25 et B146
- **Arrêté du 06/01/2011** : protections thermiques et mécaniques sur les séparateurs des plates-formes des puits B125 et B146 et les collectes
- **Arrêté du 28/02/2012** : protections thermiques et mécaniques, détections anti-incendie sur la grille d'interconnexion
- **Arrêté du 07/05/2012** : approbation du PPRT
- **Arrêté du 02/02/2015** : exclusion de la grille d'interconnexion du périmètre ICPE, réglementée sous le régime du transport des matières dangereuses
- **Arrêté du 11/06/2015** : autorise le maintien jusqu'au 30/06/2017 des anciens pièges à eau sous réserve de respecter des mesures de maîtrise des risques (vérification des épaisseurs des équipements, interdiction de nouveaux piquages...)

Impact sur l'environnement

- **Arrêté du 07/05/2010** : contrôle des puits, étude d'un dispositif de soutirage du gaz à l'Albien et traitement, poursuite de l'étude sur les conséquences à long terme de la présence de gaz
- **Arrêté du 11/06/2015** : poursuite du contrôle des puits (1 puits par an), étude d'un dispositif de soutirage du gaz à l'Albien avec réinjection du gaz dans la boucle Beynes supérieur et poursuite de l'étude sur les conséquences à long terme de la présence de gaz
=> Pièges à eau Beynes sup et Beynes prof mis hors service (mi 2017)
=> dé-raccordement des anciennes installations de surface du stockage souterrain (fin 2014 – mi 2017)

Action de l'inspection IC

- **POI STORENGY-GRTgaz du 26 mars 2019**

- Exercice qui avait pour thème un accident avec rupture sur une canalisation

Cet exercice a permis de tester les réactions des différents intervenants (GRTgaz Beynes, Gennevilliers, STORENGY Beynes)

- Les principales remarques observées au cours de l'exercice sont des problèmes de communication entre les intervenants.

- **Inspection IC du 27 juin 2019**

- Thèmes abordés :

- Les suites de l'inspection de 2018 et contrôles des Mesures de maîtrise des risques (MMR)

- Constats :

- Cette inspection a permis de lever les remarques ou non-conformités concernant les installations électriques, protection foudre, protection cathodique et détection gaz et incendie.
 - 1 non conformité notable (concernant les MMR déplacées ou absentes) => AP med du 08/08/2019 – échéance 15/11/2019

Action de l'inspection IC

- **Inspection IC du 2/04/2020**

- Thèmes abordés :

Continuité des activités dans le cadre de la crise sanitaire

Sécurité du site

- Constats :

Pas de non-conformités

Remarques : demande de transmission du tableau de suivi des opérations de maintenance, les rapports des derniers contrôles réglementaires par rapport à la détection et extinction incendie ainsi que l'état des MMR



Action de l'inspection IC

- **Instruction du dossier gaz booster**

Installation de gares de piston pour permettre l'inspection de la collecte de Beynes Profond.

Nécessaire de décompresser le gaz de collecte pour réaliser ces travaux

Nécessité de mise en place d'un dispositif de Gaz Booster sur la plateforme du puits B150 pour réduire les émissions de GN à l'atmo

Ce dispositif permet :

- d'aspirer le gaz contenu dans les canalisations
- et de le transférer de la collecte de Beynes P vers le réservoir de Beynes P

68 000 Nm3 de GN non rejeter dans l'environnement

Opération limitée dans le temps (6j) a été réalisée mi 2020

=> Porter à connaissance transmis par Storengy : 14/05/2020

=> Avis de l'inspection du 04/06/2020 :

- pas de modification vis-à-vis de la situation administrative,
- pas d'impact sur l'environnement supplémentaire,
- pas d'impact sur le risque majeur.

Perspectives 2019 - 2020

- 2020 :
 - Inspection 7/10/2020
 - Participation réunion annuelle Storengy le 9/10/2020

- 2021
 - Inspections ICPE (lien avec démantèlement)
 - Instruction de dossier
 - Exercice POI

GRTgaz

- GRTgaz en quelques mots
 - Installation soumise à autorisation (compression) et à IED (combustion) qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation => dossier de réexamen avec AP modificatif
 - Installations soumises au SEQE 3 (quotas CO2) => SEQE 4 en cours
- Perspectives 2021
 - Inspection DRIEE
 - Contrôle inopiné sur les rejets atmosphériques

Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE